



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation WWF France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021
Fondation WWF France
35-37, rue Baudin - 93310 Le Pré Saint Gervais
Ce rapport contient 55 pages
Référence : EB/AF/SM

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation WWF France

Siège social : 35-37, rue Baudin - 93310 Le Pré Saint Gervais

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

Au Conseil d'administration de la Fondation WWF France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation WWF France relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3.1.a) – Première application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 » de l'annexe des comptes annuels qui décrit notamment le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement comptable ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

— Règlement ANC 2018-06 :

La note de l'annexe intitulée « 3.1.a) – Première application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 » expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement comptable ANC n°2018-06 et ses impacts de présentation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation nous avons vérifié la correcte application du règlement comptable visé ci-dessus ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

— Compte d'emploi annuel des ressources :

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), décrites dans la note 10 et 11 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 décembre 2021

KPMG S.A.

**Erik
Boulois**

Signature numérique
de Erik Boulois
Date : 2021.12.16
09:32:32 +01'00'

Erik Boulois
Associé

Fondation WWF-France

Comptes annuels

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

SOMMAIRE

BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	6
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	8
1. Objet social, missions et moyens de mise en œuvre	8
2. Faits majeurs de l'exercice	9
3. Les principes, règlements et méthodes comptables	9
3.1. Changements de méthode	9
3.2. Autres principes, règlements et méthodes comptables retenus dans le cadre de l'élaboration des comptes annuels	13
4. Les Informations Relatives Au Bilan	14
4.1. L'ACTIF IMMOBILISÉ	14
4.1.1. Les immobilisations incorporelles	14
4.1.2. Les donations temporaires d'usufruit	14
4.1.3. Les immobilisations corporelles	15
4.1.4. Les amortissements sur immobilisations	15
4.1.5. Les dépréciations sur immobilisations	16
4.1.6. Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16
4.1.7. Les dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	17
4.1.8. Les Immobilisations financières	17
4.2. L'ACTIF CIRCULANT	18
4.2.1. Les créances	18
4.2.2. Les valeurs mobilières de placement	19
4.2.3. Les disponibilités	19
4.2.4. Les charges constatées d'avance	19
4.3. LE PASSIF	20
4.3.1. Les fonds propres	20
4.3.2. La dotation	21
4.3.3. Les provisions pour risques et charges	22
4.3.4. Les fonds reportés	22
4.3.5. Les fonds dédiés	23
4.3.6. Les dettes	27
4.3.7. Les dettes fiscales et sociales	28
4.3.8. Les charges à payer	28
4.3.9. Les Produits constatés d'avance	29
5. Les Engagements Hors Bilan	29
5.1. Les engagements reçus	29
5.2. Les engagements donnés	29
6. Les Informations relatives au Compte de Résultat	30
6.1. Le résultat d'exploitation	30
6.1.1. Les produits d'exploitation	30
6.1.2. Les charges d'exploitation	33
6.2. Le résultat financier	33
6.3. Le résultat exceptionnel	33

7. La ventilation de l'effectif.....	34
8. Les Contributions Volontaires en Nature	34
9. Informations complémentaires.....	35
9.1. Les Honoraires des Commissaires Aux Comptes.....	35
9.2. La rémunération versée aux trois plus hauts cadre dirigeants	35
9.3. Les Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice 2020/2021	35
10. Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD).....	36
10.1. Règles comptables et décisions de gestion.....	36
10.2. Affectation des charges aux produits qui les financent	37
10.3. Le Tableau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)	39
10.3.1. Les Produits par origine.....	40
10.3.2. Les Charges par destination.....	42
10.4. Tableaux de rapprochement compte de résultat et CROD Exercice 2020/2021 :.....	45
11. Le Compte d'Emplois annuel des Ressources collectées auprès du public (CER).....	46
11.1. Le CER au 30 juin 2021	46
11.2. Les fonds dédiés du Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public.....	48
11.3. Le CER au 30 juin 2020	49

BILAN

ACTIF en Euros	Exercice 2020/2021			Exercice 2019/2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	638 884	311 452	327 431	242 371
Autres immobilisations incorporelles			-	
Immobilisations incorporelles en cours	29 146		29 146	106 743
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 018 598	65 319	2 953 279	2 987 075
Constructions	7 672 150	1 047 304	6 624 846	6 915 882
Installations techniques, matériel et outillage industriels	705 081	591 270	113 811	2 674
Autres immobilisations Corporelles				124 786
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 279 241	76 217	4 203 025	
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	9 622		9 622	9 622
Autres titres immobilisés				
Prêts	176 437		176 437	153 488
Autres	75 041		75 041	110 836
Total I	16 604 201	2 091 562	14 512 639	10 653 479
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances			-	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 224 991	64 905	2 160 085	2 005 099
Créances reçues par legs ou donations	1 809 072		1 809 072	
Autres	11 702 708		11 702 708	2 241 583
Valeurs mobilières de placement	1 354 189		1 354 189	1 022 016
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	22 505 021		22 505 021	20 063 486
Charges constatées d'avance	6 119 562		6 119 562	2 121 153
Total II	45 715 543	64 905	45 650 638	27 453 337
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	62 319 744	2 156 467	60 163 277	38 106 816

BILAN (suite)

PASSIF en Euros	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		9 153 845
Fonds propres statutaires	9 150 510	
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	13 592 350	12 003 168
Report à nouveau	1 341 671	
Excédent ou déficit de l'exercice	2 550 699	1 585 848
Situation nette (sous total)	26 635 231	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées		
Total I	26 635 231	22 742 861
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 436 645	
Fonds dédiés	3 406 750	3 555 115
Total II	8 843 395	3 555 115
PROVISIONS		
Provisions pour risques	50 000	28 910
Provisions pour charges	43 241	18 293
Total III	93 241	47 203
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 282 835	2 150 869
Dettes des legs ou donations	481 277	
Dettes fiscales et sociales	2 245 908	2 589 173
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 957 443	1 160 589
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	14 623 946	5 861 006
Total IV	24 591 410	11 761 637
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	60 163 277	38 106 816

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en Euros	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de marchandises		11 673
Ventes de biens	1 818	
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 154 130	
dont parrainages		
Production vendue de services		1 050 106
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 885 381	2 144 173
Versements des fondateurs		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	14 755 241	
Mécénats	2 323 622	
Legs, donations et assurances-vie	3 376 379	
Contributions financières	3 129 765	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	78 781	70 950
Utilisations des fonds dédiés	1 626 251	
Autres produits	15 571	
Autres produits (hors cotisation)		23 725 099
Total I	29 346 940	27 002 001
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	4 854	15 071
Achats de matières premières et de fournitures		7 753
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	9 828 978	9 639 027
Aides financières	3 660 191	
Impôts, taxes et versements assimilés	813 043	695 511
Salaires et traitements	5 853 055	5 980 981
Charges sociales	2 833 024	2 787 166
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	560 045	
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		507 240
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		4 905
Dotations aux provisions	50 000	16 566
Subventions accordées par l'association		2 656 538
Reports en fonds dédiés	1 325 943	
Autres charges	1 797 967	1 934 217
Total II	26 727 100	24 244 975
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 619 841	2 757 026

COMPTE DE RESULTAT (suite)

COMPTE DE RESULTAT en €	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 398	20 662
Autres intérêts et produits assimilés	28 373	4 886
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	652	2 875
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	30 422	28 422
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	16 423	25 501
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	16 423	25 501
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	14 000	2 920
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 633 841	2 759 949
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 746	4 340
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	5 746	4 340
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	44 258	5 039
Sur opérations en capital	3 116	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	41 513	1 727
Total VI	88 888	6 766
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 83 142	- 2 426
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Report des Ressources non utilisées des exercices antérieurs		1 015 162
Engagements à réaliser sur ressources affectées		2 186 835
Total des produits (I + III + V)	29 383 109	28 049 925
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	26 832 410	26 464 077
EXCEDENT OU DEFICIT	2 550 699	1 585 848
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	246 816	114 795
Bénévolat	163 437	177 979
TOTAL	410 253	292 775
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Mises à disposition gratuite de biens et services		114 795
Prestations en nature	246 816	
Personnel bénévole	163 437	177 979
TOTAL	410 253	292 775

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. Objet social, missions et moyens de mise en œuvre

Conformément aux statuts, la Fondation WWF France a pour but de « promouvoir, encourager et assurer la protection et la conservation de la faune et de la flore, des sites, des eaux, des sols et des autres ressources naturelles ».

Afin d'atteindre cet objectif, deux types d'action sont menés :

- **la mise en œuvre de programmes**, « soit directement, soit indirectement en associant d'autres organismes à la réalisation de ces actions et programmes ». Ceci inclut notamment la contribution aux actions menées par le réseau à l'international.

Il s'agit de l'ensemble des programmes de conservation, menés en France dont France Ultra Marine, principalement en Guyane et Nouvelle Calédonie, ou à l'étranger, incluant la participation aux programmes du réseau WWF.

Les programmes de conservation sont déclinés en programmes, à savoir Climat-Energie, Agriculture et Alimentation, Biodiversité et vie sauvage, Eau douce, Forêts, Méditerranée Marine. En transversal, le WWF France met en œuvre des projets et initiatives en matière de Capital naturel et de Finance verte.

- « **la sensibilisation**, l'information et l'éducation de tous publics par tous moyens sur les questions et enjeux relatifs à la conservation et à la protection du patrimoine naturel, ainsi qu'aux attitudes, méthodes et actions susceptibles de contribuer à sa valorisation par l'organisation de rencontres, forums et colloques et la diffusion de revues et bulletins ».

La notion de public inclut les particuliers et les personnes morales (entreprises, collectivités publiques, associations) avec lesquelles le réseau WWF travaille depuis sa création.

Il s'agit de

- l'ensemble des actions menées par le service mobilisation bénévolat. Ces actions correspondent en effet à un travail de sensibilisation du grand public.
- la partie des actions menées par le département communication du WWF France portant sur un soutien aux programmes, en termes de visibilité auprès du grand public.
- la partie sensibilisation des actions menées par le département générosité du public. En effet, le grand public est sensibilisé par des actions menées dans la rue, aussi bien que par la réception à domicile ou sur internet d'informations expliquant ce que fait le WWF.
- la partie sensibilisation menée par le département des relations entreprises. La volonté de ce département est de travailler de concert avec les entreprises pour que celles-ci mènent des démarches de développement durable. A ce titre, le département relations entreprises consacre des moyens.
- d'une partie des actions menées au niveau de la direction générale correspondant à des opérations de lobbying auprès des collectivités locales, des pouvoirs publics et des institutions européennes et/ou internationales pour transformer les législations en vigueur ou les faire appliquer. Par ailleurs, toutes les actions visant à étendre une stratégie d'influence sont considérées comme des missions sociales à part entière.

2. Faits majeurs de l'exercice

- Une nouvelle Présidente, madame Monique BARBUT, a été nommée le 16 janvier 2021. L'ancienne Présidente, madame Isabelle AUTISSIER, a été élue Présidente d'honneur par le Conseil d'Administration.
- Nouveau report du congrès de l'UICN retardé à cause de la pandémie de COVID-19. Il s'est tenu en septembre 2021.
- Le plan stratégique BS2025 a été finalisé avec des priorités thématiques et géographiques. La priorité eau douce a été approuvée par le Conseil d'Administration: protection et restauration des zones humides ainsi que l'usage soutenable de la ressource en eau.
- Le Conseil d'Administration du WWF France a adopté le 18 mars 2021 des nouveaux statuts ayant pour but notamment la mise en conformité avec les nouveaux statuts types des Fondations reconnues d'utilité publique approuvés par le Conseil d'état dans son avis du 19 juin 2018 et l'augmentation du nombre d'administrateurs personnes physiques qualifiées de 3 à 5.

3. Les principes, règlements et méthodes comptables

3.1. Changements de méthode

a) Première application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06

L'exercice est marqué par la première mise en œuvre du **nouveau règlement comptable ANC 2018-06 du 5 décembre 2018** relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Par conséquent, le nouveau règlement comptable a été mis en œuvre par la Fondation WWF France au 1^{er} juillet 2020 dans le cadre de l'exercice clos au 30 juin 2021.

Le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 a été modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 qui est venu préciser les modalités d'application de certains articles du règlement comptable ANC 2018-06 dont la rédaction, pour ce faire, a été amendée et complétée.

Conformément à l'article 611-1 du règlement ANC 2018-06 et à l'article 122-2 du plan comptable général, les incidences comptables de la première mise en œuvre du nouveau règlement comptable, constitutif d'un changement de méthode, ont été reflétées de façon rétrospective, c'est-à-dire, comme si le nouveau règlement comptable avait toujours été appliqué. Les incidences des changements déterminés à l'ouverture ont été imputées en « report à nouveau » dès l'ouverture de l'exercice.

Les principales incidences du règlement 2018-06 sur les comptes de la Fondation WWF France portent sur les opérations et éléments suivants des comptes annuels :

- Une présentation révisée du bilan et du compte de résultat (cf. pages 3 à 6)
- Des changements de méthodes de comptabilisation des opérations suivantes :
 - Les financements institutionnels ou subventions (cf. page 30)
 - Les libéralités (legs et donations) et les assurances-vie (cf. page 31)
- L'introduction d'un compte de résultat par origine et destination (CROD, cf. §10)
- L'introduction d'un nouveau compte d'emploi des ressources (CER, cf. § 11)

Afin de permettre la comparaison des exercices, les incidences significatives des changements de méthode sont décrites dans chacun des paragraphes de la présente annexe relatifs au poste ou à la rubrique comptable concerné(e) par ces changements.

L'annexe des CROD et CER présente les méthodes spécifiques de leur élaboration (cf. § 10 et 11).

b) Décisions de gestion

L'entrée en vigueur du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 a amené la gouvernance de la fondation à prendre ou faire évoluer un certain nombre de décisions de gestion relative à l'élaboration de ses comptes annuels.

Elles portent principalement sur :

- Les libéralités (legs et donations)
 - Méthode de valorisation des actifs et passifs au moment de l'entrée au bilan des libéralités acceptées par le Conseil d'Administration
 - Comptabilisation des frais de notaire
 - Définition, ajustement et reprise des fonds reportés
 - Comptabilisation des donations temporaires d'usufruit
- Le compte de résultat par origine et destination (CROD) et Le compte d'emploi des ressources (CER)
 - Absence de colonne N-1 dans le cadre de la première application du règlement comptable ANC 2018-06 en matière d'élaboration du CROD et du CER
 - Nouvelle présentation des frais de fonctionnement dans le CROD et dans le CER
 - Nouvelles méthodes de ventilation des charges dans les rubriques d'emplois du CROD et du CER
 - Nouvelles règles de priorité d'emploi des ressources
 - Présentation du tableau de réconciliation des rubriques de charges du compte de résultat avec celles du CROD et des CVN (contributions volontaires en nature)

Ces décisions de gestion sont décrites dans chacun des paragraphes de la présente annexe relatifs au poste, à la rubrique ou à l'information comptable concerné par ces décisions.

c) Description des principaux changements de méthode

- Les financements institutionnels ou subventions d'exploitation pluriannuelles

Jusqu'au 30 juin 2020, la Fondation WWF France n'enregistrait les produits relatifs aux subventions d'exploitation qu'à hauteur des dépenses engagées sur l'exercice, plafonné au montant global de la subvention accordée. Ainsi, la part du financement se rapportant aux exercices ultérieurs dans le cas de subventions pluriannuelles n'était pas comptabilisée, ni mentionnée en engagement hors bilan.

A compter de l'exercice clos au 30 juin 2021, le règlement comptable ANC 2018-06 ayant apporté des dispositions en matière de comptabilisation des subventions, ces dernières, en l'absence de clause suspensive, sont enregistrées en « Produit de subventions d'exploitation » en contrepartie des « Créances autres » pour la totalité de leur montant dès leur notification par l'autorité administrative. La part de la subvention pluriannuelle rattachée aux exercices futurs est inscrite à la clôture en « Produits comptabilisés d'avance ».

Ce changement de méthode a pour conséquence une augmentation significative des postes du bilan suivants :

- « Créances autres » qui passent de 2,2 m€ au 30/06/2020 à 11,7m€ au 30/06/2021
- « Produits constatés d'avance » qui passent de 5,9 m€ au 30/06/2020 à 14,6 m€ au 30/06/2021

Ce changement de méthode n'a aucune incidence ni sur le résultat de l'exercice ni sur le report à nouveau de la Fondation WWF France au 30 juin 2021.

L'annexe décrit plus en détail les règles et méthodes comptables relatives aux subventions (cf. page 30).

- Les libéralités (legs et donations) et les assurances-vie

Jusqu'au 30 juin 2020, la Fondation WWF France enregistrait les libéralités au moment de leur réalisation (cession effective) et les libéralités en cours de réalisation faisaient l'objet d'une évaluation mentionnée dans les engagements hors bilan de l'annexe.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 a amené des changements majeurs dans la comptabilisation des libéralités et assurances-vie. En effet, à compter de l'exercice clos le 30 juin 2021, les libéralités et assurances-vie sont comptabilisées en application des règles suivantes :

- Comptabilisation en « Produits de libéralités » au compte de résultat :
 - o Legs et donations : dès leur acceptation par le Conseil d'Administration
 - o Assurances-vie : dès leur encaissement
- En contrepartie, à la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :
 - o dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
 - o dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés ci-avant et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision du Conseil d'Administration ;
 - o dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les autres biens autres que ceux visés ci-dessus et qui sont destinés à être cédés.
- A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :
 - o des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
 - o des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
 - o de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation WWF France s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

- La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est :
 - o en fonds propres avec ou sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité;
 - o en produits dans le cas contraire.
- Les biens légués ou donnés destinés à être cédés et non encore réalisés à la clôture de l'exercice

font l'objet de la comptabilisation d'un « Fonds reporté » au passif du bilan en contrepartie d'une charge « Report en fonds reportés » présentée en diminution de la rubrique de produit « Legs, donations et assurances-vie ».

- Les sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte de produit « Utilisations de fonds reportés » présenté en augmentation de la rubrique de produit « Legs, donations et assurances-vie ».

Ainsi, les produits de libéralités ne contribuent à la formation du résultat de l'exercice qu'au moment de la réalisation (cession) effective des biens destinés à être cédés en constatant la reprise du « Fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des biens constitutifs du patrimoine légués ou donnés.

- A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

Ces changements de méthode ont pour conséquence la présentation de nouveaux postes du bilan :

- « Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés » à l'actif qui s'élève à 4,2 m€ au 30/06/2021
- « Fonds reportés liés aux legs et donations » (destinés à être cédés) au passif qui s'élève à 5,4 m€ au 30/06/2021
- « Créances reçues par legs et donations » à l'actif qui s'élève à 1,8 m€ au 30/06/2021
- « Dettes des legs ou donations » au passif qui s'élève à 481 k€ au 30/06/2021

Ces changements de méthode ont les incidences suivantes :

- sur le résultat de l'exercice au 30 juin 2021 :
 - o « Produits de legs, donations et assurances-vie » : 3 376.4 K€ au 30/06/2021
 - o « Autres produits » liées à la gestion temporaire des libéralités : 14.6 K€ au 30/06/2021
 - o « Autres charges » liées à la gestion temporaire des libéralités : 68.3 K€ au 30/06/2021
- sur le report à nouveau au 1er juillet 2020 :
 - o « Report à nouveau » : + 1 341.7 K € au 30/06/2021

Information hors bilan :

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés (cf. § 5.1 de l'annexe).

Les paragraphes de l'annexe qui concernent les postes relatifs aux opérations de legs, donations et assurances-vie décrivent les règles et méthodes comptables spécifiques qui s'y rattachent.

3.2. Autres principes, règlements et méthodes comptables retenus dans le cadre de l'élaboration des comptes annuels

Pour les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et comme indiqué par l'article 111-2 de ce dernier règlement, la Fondation WWF s'est référée au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général (« PCG ») intégrant le règlement ANC 2016-07 applicable aux fondations et fonds de dotation.

Les comptes de la Fondation WWF ont été élaborés sur la base des principaux fondamentaux du PCG :

- Image fidèle,
- Comparabilité,
- Continuité de l'exploitation,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthode décrits dans la présente annexe.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis en euros.

4. Les Informations Relatives Au Bilan

4.1. L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières : Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires : Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

4.1.1. Les immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	511 266	174 685	47 067	638 884
Immobilisations incorporelles	511 266	174 685	47 067	638 884
Immobilisations incorporelles en cours	106 743	93 968	171 565	29 146
Immobilisations incorporelles en cours	106 743	93 968	171 565	29 146

Les immobilisations incorporelles concernent l'ERP Unit4 dont une partie a été mise en service au cours de l'exercice pour 171 565 €.

4.1.2. Les donations temporaires d'usufruit

Donations temporaires d'usufruit reçues avant le 1^{er} juillet 2020

La Fondation WWF France ne détenait aucune donation temporaire d'usufruit avant le 1er juillet 2020.

Donations temporaires d'usufruit reçues à compter du 1^{er} juillet 2020

Les donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er juillet 2020 font l'objet d'une comptabilisation à l'actif et d'une information en annexe (nature, date, durée et méthode de valorisation).

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Sur l'exercice clos le 30 juin 2021, la Fondation WWF a bénéficié d'aucune donation temporaire d'usufruit.

4.1.3. Les immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Terrains	3 048 836		30 239	3 018 598
Constructions	7 659 150	13 000		7 672 150
Installations tech. matériel et outillage industriels	651 717	119 172	65 808	705 081
TOTAL	11 359 704	132 172	96 047	11 395 829

Les principales augmentations concernent pour 118 253 € le matériel informatique.
Détail des variations des immobilisations corporelles :

Immobilisations corporelles en Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (dont reclassements)	Diminutions (dont reclassements)	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Terrains	2 213 864		28 143	2 185 721
Terrains dotation immobilière	701 503	28 143	30 239	699 408
Terrains contrepartie legs et dons	133 469			133 469
Total Terrains	3 048 836	28 143	58 382	3 018 598
Bâtiment	7 447 692			7 447 692
Agencements, aménagements	211 458	13 000		224 458
Total Constructions	7 659 150	13 000	-	7 672 150
Matériels et outillage	107 849	919	8 568	100 200
Matériels et outillage contrepartie legs et dons	1 093			1 093
Installations gén., Agencem., Aménagement divers	33 417		12 390	21 027
Matériel de transport	49 049			49 049
Matériel de bureau et informatique	427 830	118 253	15 980	530 102
Mobilier	14 095		10 485	3 609
Mobilier contrepartie legs et dons	18 385		18 385	-
Total Installations tech., mat. et outillage industriels	651 717	119 172	65 808	705 081
TOTAL	11 359 704	160 315	124 190	11 395 829

Les augmentations et les diminutions ont été impactées par des reclassements des terrains hors dotation vers les terrains dotations pour 28 143 €.

4.1.4. Les amortissements sur immobilisations

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

- Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.
- Le bâtiment a été décomposé par composants de la manière suivante. La structure du bâtiment a été amortie sur une durée de 40 ans.
- Les travaux de reconstruction et d'aménagement ont été décomposés selon le détail présenté dans la rubrique "détails des amortissements".

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Constructions	15 à 40 ans
Agencement et aménagement des constructions	5 à 40 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Matériel bureau/informatique	3 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Dépréciations des Immobilisations en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Valeurs à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	268 895	89 621	47 063	311 452
Autres immobilisations incorporelles				
Constructions	743 268	304 036	0	1 047 304
Installations techniques, matériel et outillage industriels	524 258	170 032	103 020	591 270
TOTAL	1 536 421	563 689	150 084	1 950 026

Les reclassements des installations techniques et matériels sont inclus dans les augmentations et diminutions des dépréciations des immobilisations pour une valeur de 41 963 €.

Les mises aux rebuts ont entraîné une diminution des amortissements pour 108 120 €.

4.1.5. Les dépréciations sur immobilisations

Dépréciation en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs à la clôture de l'exercice
Terrains	61 761	28 319	24 761	65 319

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

4.1.6. Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donations en Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Impacts du Règlement 2018-06 à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	4 933 733	446 767	1 101 258	4 279 241
TOTAL	-	4 933 733	446 767	1 101 258	4 279 241

La valeur brute à la clôture de l'exercice se décompose en Biens immobiliers pour 4 222 031€ et en biens mobiliers pour 57 210€.

Les éléments d'actif constitutifs des patrimoines reçus par legs ou donations seront comptabilisés pour les valeurs historiques soumises au Conseil d'Administration au moment de l'acceptation des libéralités.

En cas d'écarts résultant d'erreurs constatées entre la valorisation des éléments d'actif concernés au moment de l'entrée au bilan et la valorisation historique retenue à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration, les valeurs sont comptabilisées pour leur montant corrigé après validation préalable par le Conseil d'Administration des nouvelles valeurs.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis.

4.1.7. Les dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les Dépréciations des biens reçus par legs ou donations en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Impacts du Règlement 2018-06 à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs à la clôture de l'exercice
Dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	78 566	44 201	46 550	76 217
TOTAL	-	78 566	44 201	46 550	76 217

La dépréciation des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés porte sur les biens immobiliers.

4.1.8. Les Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières ne nécessitent aucune dépréciation au 30/06/2021.

Immobilisations financières En Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Titres de participations	9 622			9 622
Prêts	153 488	22 949		176 437
Dépôts et cautionnements	39 849	850	36 681	4 018
Livrets - Dotation mobilière	70 987	35		71 023
TOTAL	273 947	23 834	36 681	261 100

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% du Capital détenu	Résultat dernier exercice clos
Panda Eurl - 35 -37 rue Baudin 93310 Le Pré Saint Gervais	7 622	2 787 744	100%	930 652

4.2. L'ACTIF CIRCULANT

4.2.1. Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances

Créances en Euros	Montant brut	Échéances	
		A 1 an au plus	A plus d'un 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	176 437		176 437
Dépôts et cautionnements	4 018		4 018
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 164 991	2 164 991	
Clients douteux ou litigieux	60 000		60 000
Personnel et comptes rattachés	8 575	8 575	
sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 364	4 364	
Etat et autres collectivités	6 594 470	5 022 805	1 571 665
Groupe	-		
Créances reçues par legs ou donations	1 809 072	1 809 072	
Débiteurs divers	5 095 299	3 150 116	1 945 183
Charges constatées d'avance	6 119 562	5 276 621	842 940
TOTAL	22 036 788	17 436 544	4 600 244

Les dépréciations des créances

Dépréciations des créances en euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Créances clients	56 905	10 000	2 000	64 905
Autres créances	-	-	-	-
TOTAL	56 905	10 000	2 000	64 905

Les autres créances

Détail des produits à recevoir en Euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Subventions et concours publics	6 594 470	592 501
Contributions	2 253 797	
Mécénat à recevoir	2 396 005	359 279
subventions et contributions		461 961
TOTAL	11 244 272	1 413 741

La variation des produits à recevoir (rubrique Autres créances du bilan) est principalement due à la mise en place du règlement ANC 2018-06 : les produits à recevoir reflètent l'ensemble des financements contractuels signés et non perçus au 30/06/2021 (y compris ceux concernant les exercices à venir).

Au 30/06/2020, seuls les produits à recevoir qui concernaient l'exercice étaient enregistrés.

4.2.2. Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

La composition du portefeuille s'établit en fonction d'un critère de moindre risque, avec un capital et un rendement garantis.

Valeurs Mobilières de Placement en Euros	Valeurs historique	Valeurs au 30/06/2021	Plus values latentes et intérêts courus	Pertes latentes
Actions	37	38	1	
Livret	1 021 979	1 023 342	512	
Placement dotation Fondation - Comptes à termes	330 811		238	
TOTAL	1 352 827	1 023 380	750	-

4.2.3. Les disponibilités

Disponibilités en Euros	Valeurs au 30/06/2021	Valeurs au 30/06/2020
Comptes à terme	5 000 000	5 000 000
Comptes bancaires	17 476 408	15 041 493
Intérêts courus	20 491	
Caisse	897	1 665
PAYPAL	7 225	20 329
TOTAL	22 505 021	20 063 486

4.2.4. Les charges constatées d'avance

Détail des Charges constatées d'avance en Euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Aides financières	5 835 773	2 015 238
Autres	283 789	105 915
TOTAL	6 119 562	2 121 153

La variation des charges constatées d'avance est principalement due à la mise en place du règlement ANC 2018-06 : elles reflètent notamment les aides financières contractuelles enregistrées au 30/06/2021 qui concernent les exercices à venir.

Au 30/06/2020, seules les aides financières versées étaient enregistrées en charges constatées d'avance lorsqu'elles concernaient des exercices à venir.



4.3. LE PASSIF

4.3.1. Les fonds propres

Les fonds propres de la Fondation sont composés d'une dotation immobilière et d'une dotation statutaire, de l'apport initial sans droit de reprise, des legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, des subventions d'investissement, des réserves libres et du résultat de l'exercice.

VARIATION DES FONDS PROPRES en Euros	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		IMPACT NOUVEAU REGLEMENT 2018-06		AUGMENTATION OU RECLASSEMENT		DIMINUTION OU CONSUMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	AUGMENTATION	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	9 153 845							3 335	-	9 150 510
Fonds propres avec droit de reprise										-
Ecart de réévaluation										-
Réserves	12 003 168	1 585 848	1 585 848			3 335	-		-	13 592 350
Report à nouveau				1 341 671	1 341 671					1 341 671
Excédent ou déficit de l'exercice	1 585 848	- 1 585 848	- 1 585 848			2 550 699	1 873 053			2 550 699
Dotations consommables										-
Subventions d'investissement	-									-
Provisions réglementées										-
TOTAL	22 742 861	-	-	1 341 671	1 341 671	2 554 034	1 873 053	3 335	-	26 635 231

L'impact du nouveau règlement est entièrement lié au changement de méthode comptable des libéralités.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2020 – 30/06/2021



4.3.2. La dotation

La dotation immobilière est composée des terrains affectés à la dotation de la Fondation et augmentée du solde de la dotation mobilière en vue de l'acquisition et de la rénovation de l'actuel siège social situé au Pré-Saint-Gervais (93).

La dotation statutaire s'accroît conformément à l'article 10 des statuts, d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du Conseil d'Administration.

Actifs en Euros	Nature	Descriptif	Localisation	Valeurs immobilisée brute	Valeur immobilisée nette d'amortissement et de dépréciation	Date dernière réévaluation	Dernière valeur vénale estimée
SIEGE WWF France	Construction	Batiment	Pré St Gervais, Ile de France	7 447 692	6 442 351		10 620 000
SIEGE WWF France	Terrain	Terrain		672 600	672 600		
PEAU DE MEAU	Terrain	25 parcelles de 148,58 hectares	St Martin de Crau, Bouches du Rhône	450 239	450 239		891 000
VERGIERES	Terrain			22 322	22 322		
LES ILES NEUVES	Terrain	3 parcelles de 5,30 hectares	Livry, Nièvre	31 126	19 000		19 000
ILE DE MECHANS	Terrain	1 parcelle de 3,15 hectares	Marzy, Nièvre	4 663	4 663		7 300
MORTIER	Terrain						
LES SABLES	Terrain	11 parcelles de 48,91 hectares	Druy Parigny, Nièvre	58 621	58 621		156 000
CHAMP DU CLOU	Terrain						
PRE DE LA BICHE	Terrain						
PRE PERRIN	Terrain			6 970	6 970		
LA CONDURET	Terrain	43 parcelles de 22,92 hectares	Vair-sur-Loire, Loire-Atlantique				37 000
LE REMUREAU LES SENSITIVES	Terrain			39 250	30 030		
BOIRE ROUSSE	Terrain						
L'ETANG DU COUVENT	Terrain	1 parcelle de 8,36 hectares	Saint-Michel-en-Brenne, Indre	86 216	86 216		125 000
PLACEMENTS	Comptes à terme			330 811	330 811		330 811
TOTAL				9 150 510	8 123 823		12 186 111

4.3.3. Les provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, elles font l'objet d'une information dans l'annexe.

Provisions en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	28 910	-	28 910	-
Povisions pour charges	18 293	41 513	16 566	43 241
TOTAL	47 203	41 513	45 476	43 241

Les libéralités n'ont donné lieu à aucune provision pour charges au 30 juin 2021.

4.3.4. Les fonds reportés

Fonds reportés liés aux legs ou donations en Euros	Solde à l'ouverture de l'exercice	Impacte Règlement 2018-06 à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Fonds reportés liés aux legs ou donations dédiés	-	675 176	170 000	19 479	825 697
Fonds reportés liés aux legs ou donations non dédiés	-	5 704 078	473 106	1 566 236	4 610 948
TOTAL	-	6 379 254	643 106	1 585 715	5 436 645

Les fonds reportés représentent l'actif net comptable futur qui sera réalisé au moment de la vente ou réalisation du bien donné ou légué destiné à être cédé. Les fonds reportés sont estimés sur la base d'hypothèses et d'informations portées à la connaissance du Conseil d'Administration au moment de l'entrée au bilan. Ils sont validés par le Conseil d'Administration préalablement à leur comptabilisation.

Les fonds reportés peuvent faire l'objet d'ajustement à la clôture en cas d'écarts significatifs constatés entre la valorisation du fonds reporté au moment de l'acceptation de la libéralité traduite lors de sa première comptabilisation au bilan (entrée au bilan de l'actif net comptable) et les flux réellement constatés sur les exercices suivants, et ce, jusqu'à la réalisation effective du bien destiné à être cédé.

Les ajustements comptables portés aux fonds reportés font l'objet d'une validation préalable par le Conseil d'Administration.

Les fonds sont dits « reportés » car le fait générateur du résultat comptable, à savoir la cession ou réalisation du bien, n'est pas intervenu au moment de la clôture.

Les quotes-parts de fonds reportés sont calculées lot par lot en affectant les lots de passif aux lots d'actif ayant permis de les apurer et donc en affectant les lots de passif décaissés en priorité aux lots d'actif les plus liquides.

Ainsi, à chaque réalisation de lot d'actif, la quote-part de fonds reportés correspondante est reprise et constatée en « produits de legs et donations » au compte de résultat ainsi qu'au sein du CROD et du CER.

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2020 – 30/06/2021



4.3.5. Les fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet est défini par l'organe compétent et répond aux deux conditions suivantes :

- être conforme à la réalisation de l'objet de la fondation,
- être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris en résultat, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés ».

Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Impacte Règlement 2018-06 à l'ouverture de l'exercice	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	1 103 491	-	857 992	456 562	-	-	1 504 921	-
Legs et Assurances-vies	725 946	151 944	39 682	151 496	-	-	766 076	-
Dons	1 081 502	-	35 364	732 263	-	-	384 603	58 910
Mécénats	644 175	-	392 905	285 931	-	-	751 150	74 838
Ressources liées à la Générosité du public	2 451 624	151 944	467 951	1 169 690	-	-	1 901 829	133 748
TOTAL	3 555 115	151 944	1 325 943	1 626 251	-	-	3 406 750	133 748

Le détail par projet est présenté sur les pages suivantes.

L'utilisation des fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices est prévue de la façon suivante :

- Utilisation au cours de l'exercice 2021/2022 16 627 €
- Utilisation au cours de l'exercice 2022/2023 117 121 €

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2020 – 30/06/2021



VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Impact Règlement 2018-06 à l'ouverture de l'exercice	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
TOUR DU VALAT	1 726			1 726			-	
TOUR DU VALAT	31 037			31 037			-	
PPMC INDE	61 452			10 343			51 109	
PNR CAMARGUE	199 495			3 272			196 223	
CAOUTCHOUC	584			584			-	
JAMBI	52 976			52 976			-	
PROJET PLASTIQUE	148 957			-			148 957	
ORGANIC RICE CHINE	25 218			25 218			-	
FILIERE BIO LAIT	237 534			237 534			-	
MARINA TOUR	124 712			13 050			111 662	
PFNL CERRADO	80 822			80 822			-	
COMMERCE ILLEGAL	138 978						138 978	
CAOUTCHOUC			91 316				91 316	
CAOUTCHOUC			109 095				109 095	
JAMBI			7 543				7 543	
MARINA TOUR			119 000				119 000	
PROJET PLASTIQUE			153 908				153 908	
COMMERCE ILLEGAL			283 174				283 174	
AGRICULTURE ALIMENTATION			93 956				93 956	
Contributions financières d'autres organismes	1 103 491	-	857 992	456 562	-	-	1 504 921	-
STRATÉGIE 2020	25 000			25 000			-	
EAU DOUCE - LEGS ALINE MANTEL	400 946			24 086			376 860	
RNN DE CHÉRINE - LEGS ALINE MANTEL	300 000			102 410			197 590	
EAU DOUCE - LEGS ALINE MANTEL	-	25 926					25 926	
PARCELLES BOISEES - GRASSIN	-	126 018	39 682				165 700	
Ressources liées à la Générosité du public - Legs et Assurances-vies	725 946	151 944	39 682	151 496	-	-	766 076	-

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2020 – 30/06/2021



VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Impact Règlement 2018-06 à l'ouverture de l'exercice	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
INTERNATIONAUX	681						681	681
INTERNATIONAUX	452						452	452
OMR REUNION	9 831						9 831	9 831
PROTECTION DU TIGRE	105 038			4 689			100 349	
TOURTUES	664						664	664
GRANDS CARNIVORES LOUP	15 364			15 364			-	
ACTION OR ORPAILLAGE	5 321						5 321	5 321
JAGUAR	4 131						4 131	4 131
PROTECTION DU TIGRE	3 989						3 989	3 989
PROJETS INTERNATIONAUX	100						100	100
MADAGASCAR	2 021			1 543			478	-
CENTRAL DO CERRADO	7 409			7 409			-	
FORÊT PRIMAIRE	5 170			5 170			-	
PROTECTION DU TIGRE	10 741						10 741	10 741
TOURTUES	23 000						23 000	23 000
GRANDS CARNIVORES LOUP	50 200			50 200			-	
PPCE	4 266			4 266			-	
PRACTICE CLIMAT	11 000			11 000			-	
GRANDS CARNIVORES LYNX	79 591			9 508			70 083	
PUITS DE CARBONE	30 261						30 261	
FEMMES SOLAIRES MADAGASCAR	9 300						9 300	
GRANDS CARNIVORES LOUP	50 000						50 000	
MONT-BLANC	7 500			7 500			-	
EURO LARGE CARNIVORES	7 500						7 500	
GRANDS CARNIVORES LOUP	7 500						7 500	
GRANDS CARNIVORES LYNX	7 500			7 500			-	
OMG REUNION	14 858						14 858	
URGENCE AUSTRALIE	577 458			577 458			-	
GRANDS CARNIVORES LYNX	30 656			30 656			-	
TOURTUES			27 000				27 000	
PUITS DE CARBONE			8 364				8 364	
Ressources liées à la Générosité du public - Dons	1 081 502	-	35 364	732 263	-	-	384 603	58 910

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2020 – 30/06/2021



VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Impact Règlement 2018-06 à l'ouverture de l'exercice	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MATO GROSSO	45 352						45 352	45 352
EDITION	20 000						20 000	20 000
HUILE DE PALME EN MALAISIE	8 145			8 145			-	
MATO GROSSO	9 486						9 486	9 486
PROTECTION DU TIGRE	40 099			40 099			-	
PRACTICE CLIMAT	57 057			57 057			-	
HUILE DE PALME EN MALAISIE	19 116			19 116			-	
PROTECTION DU TIGRE	78 000						76 769	
BRESIL	30 000			30 000			-	
HUILE DE PALME EN MALAISIE	35 000			35 000			-	
ENERGIE	6 033						6 033	
CAPITAL NATUREL	184 796						184 796	
PEM NOUVELLE CALEDONIE	24 967						24 967	
RESTAURATION MASSIVE	9 379						9 379	
URGENCE AUSTRALIE	55 245			55 245			-	
URGENCE AUSTRALIE	10 000			10 000			-	
URGENCE AUSTRALIE	11 500			11 500			-	
PEM NOUVELLE CALEDONIE			15 000				15 000	
PEM NOUVELLE CALEDONIE			22 815				22 815	
ENERGIE			43 967				43 967	
FORÊTS MEXIQUE			13 958				13 958	
FORÊTS MEXIQUE			45 683				45 683	
FORÊTS			11 342				11 342	
FORÊTS			19 909				19 909	
BRESIL			18 015	2 016			15 999	
BRESIL			29 629				29 629	
AGRICULTURE			156 190	1 521			154 669	
BOIS PAPIER			16 397	15 000			1 397	
Ressources liées à la Générosité du public - Mécénats	644 175		392 905	285 931	-	-	751 150	74 838

4.3.6. Les dettes

Dettes en Euros	Montant brut	Échéances	
		A 1 an au plus	A plus d'un 1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 282 835	2 282 835	
Dettes des legs ou donations	481 277	481 277	
Dettes fiscales et sociales	2 245 908	2 245 908	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 957 443	4 114 503	842 940
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	14 623 946	11 107 098	3 516 848
TOTAL	24 591 410	20 231 621	4 359 789

Dettes sur legs ou donations :

Les éléments de passif constitutifs des patrimoines reçus par legs ou donations seront comptabilisés pour les valeurs historiques soumises au Conseil d'Administration au moment de l'acceptation des libéralités.

En cas d'écarts résultant d'erreurs constatées entre la valorisation des éléments de passif identifiés au moment de l'entrée au bilan et la valorisation historique retenue à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration, les valeurs sont comptabilisées pour leur montant corrigé après validation préalable par le Conseil d'Administration des nouvelles valeurs.

Les frais de notaire constituent un élément du passif de la libéralité lors de son entrée au bilan dès lors que leurs montants sont valorisés avec une fiabilité suffisante dûment documentée.

A défaut, les frais de notaires constituent des charges de l'exercice au cours duquel les frais sont prélevés ou appelés par les notaires au titre de la donation ou de la succession concernée.

En cas d'écart constaté entre la valorisation des frais de notaire au passif du bilan au moment de l'entrée en comptabilité de la libéralité et les montants réellement prélevés ou appelés par les notaires, l'écart est constaté au compte de résultat.

4.3.7. Les dettes fiscales et sociales

Dettes sociales en Euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Personnel charges à payer	850 900	959 727
Sécurité sociale et CAFAT	315 397	329 066
Autres organismes	8 274	28 568
Caisses de retraite	104 224	85 068
Mutuelle et Prévoyance	65 036	61 237
Autres charges à payer sur personnel	487 640	560 406
TOTAL dettes sociales	1 831 472	2 024 071
Dettes fiscales en Euros		
Prélèvement à la source	45 562	43 163
Taxe sur la Valeur Ajoutée	220 826	193 418
Taxe sur les salaires	72 880	71 031
Etat - Autres charges à payer	75 169	257 490
TOTAL dettes fiscales	414 437	565 102
Total dettes fiscales et sociales	2 245 908	2 589 173

4.3.8. Les charges à payer

Charges à payer en Euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	2 282 835	2 150 869
dont Fournisseurs et comptes rattachés charges à payer	738 696	1 328 425
Fournisseurs - Factures non parvenues	355 179	843 447
Groupe - Factures non parvenues	383 517	484 977
Fiscales et sociales	2 245 908	2 589 173
dont Fiscales et sociales charges à payer	1 413 709	1 563 555
Dettes provisionnées pour congés à payer	675 692	664 915
Personnel - charges à payer	175 208	294 811
Charges sur dettes provisionnées pour congés à payer	405 730	398 322
Charges sociales - Autres charges à payer	81 909	162 084
Etat - Autres charges à payer	75 169	39 822
CE - charges à payer	-	3 602
Autres dettes	4 957 443	1 160 589,00
dont Autres dettes charges à payer	4 510 476	-
Aides Fiancières à payer	4 510 476	-
Total charges à payer	6 662 880	2 891 980

4.3.9. Les Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance en Euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Contributions et subventions constatés d'avance	9 912 494	4 722 521
Mécénats constatés d'avance	4 711 452	1 138 485
TOTAL	14 623 946	5 861 006

La variation des produits constatés d'avance est principalement due à la mise en place du règlement 2018-06 : ils reflètent les contributions, subventions et mécénats contractuels enregistrés au 30/06/2021 qui concernent les exercices à venir.

Au 30/06/2020, seuls les produits encaissés étaient enregistrés en produits constatés d'avance lorsqu'ils concernaient des exercices à venir.

5. Les Engagements Hors Bilan

5.1. Les engagements reçus

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle la Fondation WWF France a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés.

Au 30/06/2021, les legs, donations et assurances-vie non encore acceptés par le Conseil d'Administration et dont la Fondation WWF France a été informée s'élèvent à :

Détail des engagements reçus Legs, donations et assurances vie en Euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Legs, donations et assurances vie	1 949 836	6 972 559
TOTAL	1 949 836	6 972 559

5.2. Les engagements donnés

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 383 607 Euros. Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0,60 %
Départ volontaire à	65 ans
Taux de turn-over	37,50 %
Taux de charges sociales	60 %

L'âge moyen de l'effectif est de 38.06 ans et l'ancienneté moyenne est de 4,99 ans.

6. Les Informations relatives au Compte de Résultat

6.1. Le résultat d'exploitation

6.1.1. Les produits d'exploitation

Les Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu du fait qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

La règle de rattachement des produits à l'exercice est la suivante :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

Nature en Euros	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
Dons manuels	14 755 241	15 570 568
TOTAL	14 755 241	15 570 568

Les Concours publics et les Subventions

Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

La fondation WWF France ne bénéficie d'aucun concours public.

Subventions d'exploitation

Une subvention assortie d'une condition suspensive non-levée n'est pas acquise et n'est donc pas enregistrée en produit. En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention qui se trouve acquise dès la décision d'octroi.

Aussi, en l'absence de clause suspensive, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

Catégories d'autorités administratives en Euros	Exercice 2020/2021
Union européenne	160 113
Etat	2 346 137
Collectivités territoriales	337 107
Autres	42 023
TOTAL	2 885 381

Pour mémoire, ce poste était de 2 143 173 € au 30/06/2020.

a) *Subventions pluriannuelles*

La plupart des financements bailleurs dont bénéficie la Fondation WWF France sont des subventions pluriannuelles dédiés à des projets définis. Une subvention pluriannuelle est une subvention qui couvre des charges engagées sur au moins deux exercices différents i.e. sur une période s'étendant au-delà de l'exercice comptable de sa notification.

Conformément aux dispositions du nouveau règlement comptable ANC 2018-06, en l'absence de clause suspensive, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit, pour la totalité du montant octroyé, lors de la notification de l'acte d'attribution par l'autorité administrative, en contrepartie du compte de créance correspondant. La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ».

Les produits sont reconnus en comptabilité au rythme des dépenses réellement engagées sauf si des clauses spécifiques du contrat de subvention prévoient expressément une autre règle de reconnaissance des produits. Les montants des produits constatés d'avance sont évalués à la clôture de l'exercice sur chacun des contrats de subventions.

Cette méthode a pour conséquence de ne pas générer de fonds dédiés à la clôture de l'exercice, les produits étant constatés à hauteur des charges engagées.

S'il existe, à la clôture de l'exercice, un risque de reversement partiel ou de remboursement de financements préalablement encaissés au titre de dépenses non-éligibles au financement de la subvention, les conséquences comptables sont les suivantes :

- inscription d'une provision pour reversement de subvention si la sortie de ressources est probable et chiffrable avec précision
- inscription d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur dès lors que la sortie de ressources est certaine et que son échéance est connue.

b) *Subventions annuelles*

Les subventions d'exploitation attribuées au titre d'un projet pour un exercice comptable donné sont comptabilisées au moment de leur notification, en l'absence de conditions suspensives. A la clôture de l'exercice, la fraction de subvention dédiée à un projet défini qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subventions d'exploitation ».

Les legs, donations et les assurances-vie

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant dans le compte de résultat comprend les éléments suivants :

En produits :

- le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- le montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » ;
- le prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- la reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations ;

En charges :

- la valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- la dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Le détail de ces éléments est mentionné dans le tableau présenté ci-dessous.

PRODUITS en Euros	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 859 528
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	592 160
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 097 728
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	46 551
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 540 370
TOTAL PRODUITS	5 136 335
CHARGES en Euros	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 099 206
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	44 201
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	616 550
TOTAL CHARGES	1 759 956
PRODUITS LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	3 376 379

Les Utilisations de fonds dédiés

Nature en Euros	Exercice 2020/2021
Utilisations fonds dédiés contributions	456 562
Utilisations fonds dédiés GP dons	732 263
Utilisations fonds dédiés GP legs	151 496
Utilisations fonds dédiés GP Mécénats	285 931
TOTAL	1 626 251

Pour mémoire, au 30/06/2020 ce montant était de 1 015 162 € et était en bas du compte de résultat.

Les Autres produits

Nature en Euros	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Droits d'auteurs	325	793
Autres produits gestion temporaire	14 602	
Legs		2 162 091
Dons		15 570 568
Dons entreprises et Mécénats		4 892 670
Contributions		1 095 659
Produits divers de gestion courante	644	3 318
TOTAL	15 571	23 725 099

La variation de ce poste est due à la mise en place du compte de résultat inclus dans le règlement 2018-06. Ainsi les Legs, Donations, Mécénats et contributions financières ont désormais des rubriques spécifiques en dehors des Autres produits.

6.1.2. Les charges d'exploitation

Les Aides financières

Détail des aides financières accordées en Euros	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
Réseau WWF	2 714 331	1 793 514
ONG, parc nationaux et autres	945 860	863 024
TOTAL	3 660 191	2 656 538

Les Reports de fonds dédiés

Nature en Euros	Exercice 2020/2021
Reports fonds dédiés contributions	857 992
Reports fonds dédiés GP dons	35 364
Reports fonds dédiés GP legs	39 682
Reports fonds dédiés GP Mécénats	392 905
TOTAL	1 325 943

Pour mémoire, au 30/06/2020 ce montant était de 2 186 835 € et était en bas du compte de résultat.

6.2. Le résultat financier

Le résultat financier est un excédent de 14 000 € principalement dû aux intérêts courus au 30/06/2021.

6.3. Le résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel en Euros	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
Les produits exceptionnels	5 746	4 340
Les charges exceptionnelles	88 888	6 766
Résultat exceptionnel	(83 142)	(2 426)

Le résultat exceptionnel s'explique principalement par des régularisations sur exercice antérieur pour 44 258 € et par des dotations aux provisions pour charges pour 41 513 €.

7. La ventilation de l'effectif

Ventilation de l'effectif	Effectif moyen	ETP
Cadre	111	110
Non cadre	7	7
TOTAL	118	117

Les rémunérations des trois salariés les mieux rémunérés s'élèvent à 303 623,51€.

8. Les Contributions Volontaires en Nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Le bénévolat

Le nombre d'acteurs bénévoles et les heures réalisées sont estimés, à partir d'un récapitulatif mensuel établi par le service bénévolat par type de mission et région.

Le bénévolat	Nombre de bénévoles	Heures réalisées	ETP bénévoles	Valorisation au 30/06/2021
Administrateurs	6			
Bénévolat Administratifs		299	0,2	4 904
Bénévolat opérations en Métropole	338	7 495	4,1	122 910
Bénévolat opérations en Nouvelle Calédonie		2 483	1,4	35 624
TOTAL	344	10 276	5,6	163 437

La valorisation du bénévolat est réalisée suivant un temps de travail mensuel retenu est de 151,67 heures et ce sur 12 mois d'activité. Le taux horaire correspond à un SMIC chargé soient : pour la Métropole 16,40 € et pour la Nouvelle Calédonie 14,35 €.

Les prestations en nature

Les prestations en nature sont valorisées en hors bilan sur la base des informations transmises par les tiers.

Les prestations en nature	quantités	valorisation en €
Mécénats de compétences	2	246 816
TOTAL	2	246 816

9. Informations complémentaires

9.1. Les Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Honoraires des Comissaires aux comptes en Euros	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
Contrôle légal	73 800	71 409
Service(s) autre(s) que le comissariat aux comptes	3 000	-
TOTAL	76 800	71 409

9.2. La rémunération versée aux trois plus hauts cadre dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés ne peut- être communiqué car cela consisterait à communiquer une rémunération individuelle.

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

9.3. Les Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice 2020/2021

Les Frais des administrateurs de la Fondation sont remboursés sur justificatifs.

Frais remboursés aux administrateurs en Euros	Exercice 2020/2021
Achats	-
Services extérieurs	-
Voyages et déplacements	789
Réception	567
Divers	100
TOTAL	1 456

Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

Le règlement ANC 2018-06 a introduit l'obligation pour la fondation, relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, d'établir les nouveaux éléments suivants afin de rendre compte de l'emploi de ses ressources :

- un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Ces éléments sont présentés aux paragraphes 10 et 11 ci-après.

10. Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

10.1. Règles comptables et décisions de gestion

Le CROD a été élaboré conformément aux règles définies en section 2 du règlement ANC 2018-06 et en application des décisions de gestion du Conseil d'Administration portant sur les éléments suivants :

- Règles de présentation du CROD :
 - Conformément à l'option proposée par l'article 611-2 du règlement ANC 2018-06, le Conseil d'Administration de la fondation a décidé de ne pas présenter la colonne N-1 dans le cadre de la première élaboration du CROD au 30 juin 2021 et de présenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice clos le 30 juin 2020 séparément ;
 - Le Conseil d'Administration a également décidé de présenter sur une ligne distincte au sein de la rubrique « Frais de fonctionnement » du CROD au sein de la rubrique 3.2 « frais de fonctionnement refacturés à d'autres entités » les frais de fonctionnement relatifs à la société Panda, portés par la Fondation WWF France et qui lui sont refacturés à l'euro l'euro. Ainsi, les frais de fonctionnement inhérents aux activités propres de la Fondation WWF France sont présentés en rubriques 3.1 « Frais de fonctionnement WWF France ».
- Règles d'emploi des ressources
 - A compter de l'exercice clos le 30 juin 2021, la priorité d'emploi des ressources (ou produits) pour l'élaboration du CROD, décrite au paragraphe 12.1 ci-après, consiste pour la part non affectée des ressources (non dédiées à un projet défini) à employer **en priorité les ressources issues de la générosité du public**.
 - Le Conseil d'Administration a également décidé de ne pas présenter les **dotations aux provisions et dépréciations** ainsi que les reprises de provisions et dépréciations dans la colonne " Dont générosité du public " du CROD considérant que :
 - seules les charges réellement engagées et générant des décaissements effectifs peuvent faire l'objet d'un emploi des fonds issus de la générosité du public et figurer à ce titre dans les charges de la colonne " Dont générosité du public " du CROD ;
 - seuls les produits générant des encaissements effectifs issus de la générosité du public peuvent figurer dans les produits de la colonne " Dont générosité du public " du CROD.

- Règles de ventilation des charges au sein des rubriques de charges du CROD et d'emploi du CER
 - Les règles de ventilation des charges au sein des rubriques de charges du CROD sont précisées dans les paragraphes de l'annexe du CROD se rapportant aux charges concernées.
- Présentation du tableau de réconciliation des rubriques de charges du compte de résultat avec celles du CROD et des CVN (contributions volontaires en nature)
 - Le conseil d'administration a décidé de présenter le tableau de réconciliation des rubriques de charges du compte de résultat avec celles du CROD et des CVN

10.2. Affectation des charges aux produits qui les financent

Principe général : Toutes les charges de l'exercice sont ventilées par produits à l'origine de leur financement. Cette ventilation est réalisée en distinguant les catégories de produits suivantes :

1. Les produits liés à la générosité du public incluant :
 - a. Les cotisations sans contrepartie
 - b. Les dons manuels
 - c. Les legs, donations et assurances-vie
 - d. Les mécénats des entreprises
 - e. Les autres produits liés à la générosité du public (ex : produits financiers de placement de la Générosité du Public, ...)
2. Les produits non liés à la générosité du public incluant :
 - a. Les cotisations avec contreparties
 - b. Le parrainage des entreprises (ou « sponsoring »)
 - c. Les contributions financières sans contrepartie (ex : financement reçues de personnes morales non lucratives, ...)
 - d. Les autres produits non liés à la générosité du public (ex : refacturations de charges à d'autres entités, ...)
3. Les subventions et autres concours publics
4. Les reprises de provisions et dépréciations
5. L'utilisation des fonds dédiés antérieurs

Au sein de ces différentes catégories, une première ventilation des produits est réalisée selon leur caractère « dédié » ou « non dédié » par un tiers financeur à un projet défini.

Les produits dédiés : Ce sont les produits destinés à financer un projet défini expressément désigné par un tiers financeur qu'il s'agisse de donateurs, de testateurs, d'entreprise mécènes, de financeurs publics, etc.

Les produits non dédiés : Ce sont les produits non affectés par un tiers à un projet défini et dont l'emploi est décidé librement par la Fondation WWF.

Conformément aux décisions de gestion du Conseil d'Administration, le CROD a été élaboré sur la base des règles suivantes :

a) Ordre de priorité d'emploi des fonds :

1. Emploi obligatoire en priorité des financements dédiés à des projets déterminés selon les opérations comptabilisées tout au long de l'année en comptabilité analytique
2. Emploi des fonds issus de la générosité du public incluant les dons, les legs, les autres produits liés à la générosité du public et, désormais, avec la mise en œuvre du nouveau règlement comptable ANC 2018-06, les mécénats d'entreprises
3. Les charges de fonctionnement relatives à la société Panda sont systématiquement financées par les produits de facturation à la société Panda qui s'y rattachent et qui sont présentés dans la rubrique 2.4 « autres produits non liés à la générosité du public du CER » (refacturation à l'euro l'euro)
4. Emploi des autres financements non dédiés à des projets déterminés

b) Par nature de rubrique de charges :

1. Missions sociales : Les missions sociales sont financées par les fonds selon les règles de priorité d'emploi décrites ci-dessus
2. Frais de recherche de fonds : Les frais de recherche de fonds sont financés en priorité par les fonds issus de la générosité du public pour la part restante après financement des missions sociales
3. Frais de fonctionnement :
 - les frais de fonctionnement relatifs à la société Panda (rubrique 3.2 « Frais de fonctionnement facturés à d'autres entités) sont financés par les produits de facturation à la société Panda qui s'y rattachent, présentés dans la rubrique 2.4 « autres produits non liés à la générosité du public du CER » du CROD (refacturation à l'euro l'euro).
 - Les frais de fonctionnement WWF France (rubrique 3.1) sont financés :
 - en priorité par les subventions et autres concours publics pour la part des frais financée dans les conventions de financement signées avec les bailleurs
 - puis selon les règles de priorité d'emploi décrites ci-dessus.
4. Dotations aux provisions et dépréciations : conformément à la décision de gestion entérinée par le Conseil d'Administration de la fondation, les dotations aux provisions et dépréciations ne sont pas financées par les fonds issus de la générosité du public.

10.3. Le Tableau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION	EXERCICE 2020/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBIC	20 496 262	20 496 262
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	20 455 243	20 455 243
- Dons manuels	14 755 241	14 755 241
- Legs, donation et assurances-vie	3 376 379	3 376 379
- Mécénat	2 323 622	2 323 622
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	41 019	41 019
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 299 861	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	
2.2 Parrainage des entreprises	-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 129 765	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 170 096	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 885 381	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	72 237	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 626 251	1 169 690
TOTAL	29 379 992	21 665 951
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	16 840 722	12 225 111
1.1 Réalisées en France	11 765 140	9 144 100
- Actions réalisées par l'organisme	10 909 144	8 757 154
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	855 996	386 946
1.2 Réalisées à l'étranger	5 075 582	3 081 012
- Actions réalisées par l'organisme	1 101 604	599 793
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 973 978	2 481 218
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 190 443	6 188 443
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 826 459	5 824 459
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	363 984	363 984
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 342 353	911 392
3.1 Frais de fonctionnement WWF France	1 188 223	911 392
3.2 Frais de fonctionnement refacturés à d'autres entités	1 154 131	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	129 832	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 325 943	467 951
TOTAL	26 829 293	19 792 898
EXCEDENT	2 550 699	1 873 053

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBIC	410 253	410 253
Bénévolat	163 437	163 437
Prestations en nature	246 816	246 816
Dons en nature	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBIC	-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	
Prestations en nature	-	
Dons en nature	-	
TOTAL	410 253	410 253
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	283 155	283 155
Réalisées en France	283 155	283 155
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	98 546	98 546
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	28 553	28 553
TOTAL	410 253	410 253

10.3.1. Les Produits par origine

Les produits liés à la Générosité du public

Les produits de la Générosité du public représentent 74% des produits de l'exercice (hors Reprise sur provisions & dépréciations et utilisations des Fonds dédiés).

- Les cotisations sans contrepartie

Au vu du statut de Fondation, il n'existe pas de cotisation sans contrepartie.

- Les Dons, legs et mécénats

- Les dons manuels

Les Dons manuels de l'exercice concernent uniquement des dons manuels. Il n'y a dans cette rubrique ni d'abandon de frais de bénévoles, ni ventes de biens reçus en dons en nature.

Les dons manuels baissent de 5,2% par rapport à l'exercice 2020.

- Les legs, donations et assurances-vie

Seuls les produits des assurances vie sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs encaissements.

La comptabilisation des legs et donations sont comptabilisés suivant le nouveau règlement ANC 2018-06.

Le détail de la rubrique est présenté page 32 de la présente annexe.

- Le Mécénat

La rubrique Mécénat regroupe les dons des entreprises à hauteur de 3% et les Mécénats contractualisés à hauteur de 97%.

- Détail des Autres produits liés à la Générosité du public

Nature en Euros	Montant
Valeur des actifs mis au rebut	(3 116)
Autres produits des legs liés à la gestion temporaire	14 602
Produits financiers	29 533
TOTAL	41 019

Les Produits non liés à la Générosité du public

- Les Contributions financières sans contrepartie

Elles sont composées des financements des autres Fondations & Associations pour 2 472 404€ et du réseau WWF pour 657 361€.

- Les Autres produits non liés à la générosité du public

Les Autres produits non liés à la générosité du public sont principalement composés des facturations aux autres entités liées pour 1 154 131€.

Les subventions et autres concours publics

Les subventions et concours publics représentent 10,4% des produits de l'exercice (hors Reprise sur provisions & dépréciations et utilisations des Fonds dédiés).

Les reprises sur provisions et dépréciations

Les reprises de provisions et dépréciations concernent principalement les dispositions relatives aux personnels pour 41 841€ et les provisions sur Terrains pour 24 761€.

Les utilisations des fonds dédiés antérieurs

L'utilisation des fonds dédiés antérieurs représente 45,74% des Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice.

10.3.2. Les Charges par destination

La répartition des charges est fondée sur la comptabilité analytique par code projet.

Il existe deux catégories de projets :

- Les projets dits « non mixtes » dont les charges sont affectées directement aux rubriques du C.R.O.D.
- Les projets dits « mixtes » dont les charges sont ventilées suivant des clés de répartitions aux rubriques du C.R.O.D.

Les projets dits « mixtes » comprennent :

- Une partie des projets portés par le service Communication qui est répartie entre la mission sociale de sensibilisation et les frais d'appel à la générosité du public.
- Le projet We Act for Good qui est répartie entre la mission sociale de sensibilisation et les frais d'appel à la générosité du public.
- Une partie des projets portés par le service Générosité du Public qui est répartie entre la mission sociale de sensibilisation et les frais d'appel à la générosité du public. Ainsi nous considérons qu'une partie des frais issus du département de la générosité du public permet de sensibiliser le grand public à nos actions, sans qu'il devienne par ailleurs donateur.
- Une quote-part de la redevance internationale comptabilisée au cours de l'exercice correspondant à la part liée aux programmes et au financement du réseau.
- Le projet lié à notre voilier le Blue Panda, dédié à la protection de la Méditerranée. Les frais sont affectés aux différentes rubriques du C.R.O.D. en fonction de la nature des projets réalisés au cours de l'exercice.
- Une partie des projets de prospection portés par le service Relation du Monde Economique affectés sur l'exercice entre les frais d'appel à la générosité du public et les frais de recherche d'autres ressources.

Projets mixtes En Euros	Missions sociales de sensibilisation	Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement		Total projets mixtes
		Appel à la GP	Autres	de l'entité	refacturés à l'EURL Panda	
Communication	552 156	33 711			7 545	593 412
We Act for Good	266 310	16 259				282 569
Générosité du public	1 296 849	3 814 867			58 395	5 170 111
Redevance WWF International	1 172 659			351 407	206 686	1 730 752
Voilier Blue Panda	499 820					499 820
Relation du Monde Economique		206 091	206 091		434	412 616
TOTAL	3 787 794	4 070 928	206 091	351 407	273 061	8 689 281

Les temps saisis par les départements sur les différents projets permettent de calculer les pourcentages de répartition des heures entre les différentes rubriques du C.R.O.D.

La masse salariale est répartie en fonction de ces pourcentages. La part non imputée directement de la masse salariale des fonctions supports est répartie dans les différentes rubriques du C.R.O.D. sur la base des pourcentages obtenus après répartition de la part imputée directement.

Les frais généraux indirects sont ventilés par rubrique du C.R.O.D. en fonction de la part de la masse salariale de chaque rubrique sur le total des rubriques.

Par ailleurs, l'affectation des charges facturées aux autres entités est isolée dans une rubrique dédiée conformément à la décision de gestion du Conseil d'Administration. Pour l'exercice 2020/2021 ces charges s'élèvent à 1 154 131 € et ont été entièrement refacturées à l'EURL Panda.

Détail des Missions sociales Exercice 2020/2021

Nature en Euors	Les Programmes	La sensibilisation	Missions Sociales
Charges	4 815 831	565 486	5 381 317
Masse salariale	4 057 982	1 503 360	5 561 342
TOTAL Frais directs	8 873 813	2 068 846	10 942 659
Charges	2 482 178	2 254 013	4 736 191
Masse salariale	472 088	689 783	1 161 872
TOTAL Frais indirects	2 954 267	2 943 797	5 898 063
Total Missions Sociales	11 828 080	5 012 643	16 840 722

Frais indirects en Euros	Charges	Masse salariale	Missions Sociales
Part des frais généraux & fonction support	1 463 286	646 983	2 110 269
Générosité du public (prospection & fidélisation)	1 219 286	77 562	1 296 849
Part de la redevance payée au WWF International	1 172 659		1 172 659
Communication	483 036	335 430	818 466
Bateau Blue Panda	397 924	101 897	499 820
Total des frais indirects	4 736 191	1 161 872	5 898 062

Les Frais de recherche de fonds Exercice 2020/2021

Les frais de recherche de fonds correspondent aux charges directes des départements concernés non affectées à la sensibilisation du grand public ou à l'accompagnement des entreprises, augmentées de frais de structure évalués à travers une valorisation de la masse salariale.

Les temps passés par les salariés de la fondation sur la collecte de fonds sont valorisés suivant les règles décrites ci-dessus.

A ce titre les frais de collecte de fonds intègrent notamment :

- Les charges directes et indirectes issues du département « Générosité du Public »,
- 100% des temps de prospection du département des relations entreprises.

Les frais de recherche de Fonds augmentent de 18,27% par rapport à l'exercice 2019/2020.

Nature en Euros	Charges	Masse salariale	Frais de Recherche de fonds
Frais de collecte GP	4 321 425	1 070 359	5 391 785
Frais de collecte non GP	46 868	199 531	246 398
Part des frais généraux & fonction support	325 698	226 562	552 261
Total frais de recherche de fonds	4 693 991	1 496 453	6 190 443

Les Frais de fonctionnement Exercice 2020/2021

Les frais de fonctionnement sont constitués par des charges directes et indirectes non réparties sur les missions sociales et les frais de collectes. Ils sont ainsi constitués :

- Des dépenses non affectées aux missions sociales et aux frais de collectes ;
- Une quote-part de la redevance internationale comptabilisée au cours de l'exercice comptable correspondant à la redevance liée aux frais de fonctionnement telle que définie par l'organisme WWF International. Et de la part de redevance facturée à l'EURL Panda.

Nature en Euros	Charges	Masse salariale	Frais de Fonctionnement
Frais de fonctionnement WWF	781 929	406 294	1 188 223
Frais de fonctionnement refacturés à l'EURL Panda	405 951	748 179	1 154 131
Total frais de fonctionnement	1 187 880	1 154 473	2 342 353

Les Reports en fonds dédiés de l'exercice 2020/2021

Les Reports en fonds dédiés de l'exercice sont constitués à 65% de reports sur Contributions.

L'utilisation des ressources

Les produits et charges sont suivis par projets, et financeur.

Les dons, legs, mécénats, contributions, subventions, concours publics affectés de l'exercice et les utilisations de fonds dédiés de l'exercice sont affectés précisément à la rubrique de CROD qu'ils concernent :

Par : La détermination de la répartition des financements sur projet en financement lié à la Générosité du Public et non liés à la Générosité du Public.

Par : La détermination de la part des versements aux autres organismes France et Etranger sur Missions sociales financés par des Fonds liés à la générosité du public et des fonds non liés à la Générosité du public.

Par ailleurs, l'affectations des produits, financements non affectés à des versements aux autres organismes aux actions réalisées directement au prorata des charges sans financement.

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2020 – 30/06/2021



10.4. Tableaux de rapprochement compte de résultat et CROD Exercice 2020/2021 :

Tableau de rapprochement des charges du Compte de Résultat aux charges du CROD Exercice 2020/2021

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement		Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Reports en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources	WWF France	Refacturés à d'autres entités				Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public		
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes											
Achats de marchandises	2 058		10		2 787										4 854
Variation de stock															-
Autres achats et charges externes	4 535 117		280 073		4 440 247	87 212	350 948	135 380							9 828 978
Aides financières	-	855 996		2 804 194											3 660 191
Impôts, taxes et versement assimilés	511 375		64 222		114 298	24 236	36 181	62 730							813 043
Salaires et traitements	3 690 131		514 723		763 061	163 050	252 389	469 701							5 853 055
Charges sociales	1 802 778		237 244		376 985	77 062	123 362	215 593							2 833 024
Dot. aux amort. et dépréciations	365 643		1 423		58 867	12 404	19 350	64 040	38 319						560 045
Dotations aux provisions	-								50 000						50 000
Reports en fonds dédiés	-										1 325 943				1 325 943
Autres charges	1 799			1 169 784	68 282	4	351 413	206 686							1 797 967
Charges financières			3 908		179		12 335								16 423
Charges exceptionnelles	245				1 752	17	42 244		41 513				3 116		88 888
Participations des salariés aux résultats															-
Impôt sur les bénéf															-
TOTAL	10 909 144	855 996	1 101 604	3 973 978	5 826 459	363 984	1 188 223	1 154 131	129 832	-	1 325 943	3 116	-	26 832 410	

Tableaux de rapprochement des contributions volontaires du compte de résultat et du CROD Exercice 2020/2021

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					-
Prestations en nature	132 567		92 044	22 205	246 816
Personnel bénévole	158 534			4 904	163 437
TOTAL	291 101	-	92 044	27 109	410 253

11. Le Compte d'Emplois annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)

11.1. Le CER au 30 juin 2021

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Les **ressources reportées liées à la Générosité du Public** correspond à la part des fonds propres disponibles collectés auprès du public. La notion de « disponibilité » des fonds propres est définie par la Fondation WWF par le fait de pouvoir utiliser la trésorerie correspondante pour financer des dépenses ou des investissements à venir.

Par conséquent, le montant des ressources reportées issues de la générosité du public a été calculé en retranchant du montant des fonds propres du WWF France à l'ouverture de l'exercice :

- Les rubriques des fonds propres ne provenant pas de la générosité du public ;
- Les rubriques des fonds propres non consommables (la trésorerie n'étant pas disponible pour financer des projets ou activités futures) ;
- La quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources issues de la générosité du public sur les exercices antérieurs.

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2020 – 30/06/2021



EMPLOIS PAR DESTINATION	2020/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES	12 225 111	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	20 496 262
1.1 Réalisées en France	9 144 100	1.1 Cotisations sans contrepartie	-
- Actions réalisées par l'organisme	8 757 154		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	386 946	1.2 Dons, legs et mécénat	20 455 243
		- Dons manuels	14 755 241
1.2 Réalisées à l'étranger	3 081 012	- Legs, donations et assurances-vie	3 376 379
- Actions réalisées par l'organisme	599 793	- Mécénat	2 323 622
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 481 218		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 188 443	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	41 019
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 824 459		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	363 984		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	911 392		
3.1 Frais de fonctionnement WWF France	911 392		
3.2 Frais de fonctionnement refacturés à d'autres entités	-		
TOTAL DES EMPLOIS	19 324 947	TOTAL DES RESSOURCES	20 496 262
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	467 951	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 169 690
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 873 053	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-
TOTAL	21 665 951	TOTAL	21 665 951
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	11 017 987
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 873 053
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	68 958
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	12 959 998
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020/2021	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	283 155	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GP	410 253
Réalisées en France	283 155	Bénévolat	163 437
Réalisées à l'étranger	-	Prestations en nature	246 816
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	98 546	Dons en nature	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	28 553		
TOTAL	410 253	TOTAL	410 253

11.2. Les fonds dédiés du Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC en Euros	EXERCICE 2020/2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC AU 30/06/2020	1 807 448
Impact Règlement ANC 2018-06 - Mécénats	644 175
Impact Règlement ANC 2018-06 - Legs	151 944
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT AU 1/07/2020	2 603 567
(-) Utilisation	(1 169 690)
(+) Report	467 951
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 901 828

La réforme comptable ANC 2018-06 a eu pour conséquence à l'ouverture de l'exercice (1/7/2020) :

- Le reclassement des fonds dédiés issus des mécénats d'entreprises en fonds dédiés liés à la générosité du public pour 644 175 euros
- Des régularisations sur les legs pour 151 944 euros

Aussi, les fonds dédiés liées à la générosité du public au 30/06/2021 se décomposent ainsi :

Fonds dédiés sur les Dons et legs	1 150 679 euros	
Fonds dédiés sur les mécénats entreprises	751 150 euros	(hors fondations d'entreprises)
Total Fonds dédiés au 30/6/2021	1 901 829 euros	

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2020 – 30/06/2021



11.3. Le CER au 30 juin 2020

EMPLOIS DE L'EXERCICE	Emplois de 2019/2020 = Compte de Résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019/2020 (3)	RESSOURCES DE L'EXERCICE	Ressources collectées sur 2019/2020 = Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019/2020 (4)
en euros			en euros		
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		7 743 780
1 - MISSIONS SOCIALES	15 360 773	8 868 224	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	17 753 320	17 753 320
1.1 Réalisées en France	11 831 397		1.1 Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	11 190 425		- Dons manuels non affectés	14 831 316	14 831 316
- Versements à d'autres organismes agissant en France	640 972		- Dons manuels affectés	739 251	739 251
			- Legs et autres libéralités non affectés	2 162 091	2 162 091
			- Legs et autres libéralités affectés	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	3 529 376		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	20 562	20 562
- Actions réalisées directement	367 818				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	3 161 558				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 211 771	4 753 948	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	5 988 329	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 745 703				
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	430 972		3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 144 173	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	35 096				
			4 - AUTRES PRODUITS	1 117 089	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 681 500	2 233 455			
3-1 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT de l'exercice	3 676 462				
3-2 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT exceptionnels	5 039				
		15 855 627			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU C R	24 254 044		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU C R	27 002 911	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	23 199		II - REPRISÉS DES PROVISIONS	31 852	
III - ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 186 835		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	1 015 162	
			IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (CF tableau des fonds dédiés)		506 033
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 595 848		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GÉNÉRAL	28 049 925		VI - TOTAL GÉNÉRAL	28 049 925	18 259 353
VI- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par					
VII- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VIII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		15 855 627	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		15 855 627
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		10 147 506
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dépenses opérationnelles	268 252		Bénévolat	177 979	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature	114 795	
Frais de fonctionnement et autres charges	24 522		Dons en nature		
TOTAL	292 775		TOTAL	292 775	

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2020/2021 a été établi selon le présent règlement alors que le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2019/2020 avait été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01.

Rappelons en préambule que la réforme comptable portant sur les libéralités a principalement une incidence sur le bilan de l'exercice mais pas d'incidence significative sur les comptes de résultat et d'emploi des ressources de l'exercice 2020/2021. Il en est de même du changement de méthode de comptabilisation des financements institutionnels (subventions publiques dédiées à des projets déterminés).

Aussi, les principaux changements significatifs liés à l'entrée en vigueur du nouveau règlement ANC 2018-06 qui ont une incidence significative sur le compte d'emploi des ressources (CER) sont les suivants :

- Le CER ne présente plus que les flux liés à la générosité du public à compter de l'exercice 2021
- Le reclassement du mécénat des entreprises de la rubrique 2 – Autres fonds privés dans l'« ancien CER » en générosité du public rubrique 1.2 dans le « nouveau CER »
 - Les produits de mécénats s'élevaient à 3 434 098 euros sur l'exercice clos le 30 juin 2020
 - Ils s'élèvent à 2 323 622 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021
- La décision de gestion d'employer en priorité la générosité du public à compter de l'exercice clos le 30 juin 2021 alors que jusqu'au 30 juin 2020, d'autres ressources étaient employées en priorité.
- Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début d'exercice :

Le montant du report des ressources collectées auprès du public du CER de l'exercice clos le 30 juin 2020 n'est pas égal au report des ressources collectées auprès du public du nouveau CER au 1er juillet 2021 compte tenu des incidences de la réforme comptable.

En effet, conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC 2018-06, les ressources reportées liées à la générosité du public ont été calculées comme suit :

Fonds propres de la Fondation au 30 juin 2020	22 742 861 €	
(-) Dotation initiale non consommable	- 9 150 510 €	(1)
(-) Réserves non issues de la Générosité du Public	- €	
(-) Valeur Nette Comptable des immobilisations financées par des fonds issus de la Générosité du Public	- 2 574 363 €	(2)
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC au 1er juillet 2020 (HORS FONDS DEDIES)	11 017 987 €	

(1) La dotation initiale non consommable et non issue de la générosité du public vient en diminution des fonds propres à l'ouverture.

(2) Part des investissements financés par les ressources liées à la Générosité du Public, excluant notamment les actifs de la dotation de la Fondation.

Les investissements sont financés par les ressources liées à la Générosité du Public, sauf ceux qui concernent les actifs de la dotation de la Fondation.